Image not found or type unknown

Congés pour décès tante

Par **ALAIN 13**, le **04/11/2015** à **16:53**

Bonjour, je viens d'apprendre le décès de ma tante (sœur de ma mère). N'ayant plus d'autre famille, je suis de plus le légataire universel et je vais devoir m'occuper de toutes les démarches. A ce titre, ais-je droit à un congé spécial? Merci pour une réponse rapide, je suis à Marseille et je dois aller à Paris.

Par **janus2fr**, le **04/11/2015** à **19:23**

Bonjour,
Le code du travail ne prévoit pas de jours de congé pour le décès d'une tante. Voir si la convention collective applicable est plus généreuse...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés